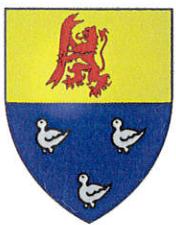


# Ville de Lewarde



106, rue Jean Jaurès  
59287 LEWARDE  
Tél : 03 27 97 37 37  
Fax : 03 27 98 45 22  
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

## Arrêté municipal : Changement de sens de circulation dans la rue de l'Égalité

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons dans la rue de l'Égalité,

## Arrête

### Article 1<sup>er</sup> :

A compter du mercredi 17 juillet 2019, la rue de l'Égalité sera mise en sens unique, la circulation devra se faire du cimetière vers l'église.

### Article 2 :

Les véhicules devront obligatoirement stationner sur les emplacements dessinés sur les trottoirs devant les habitations dans la rue de l'Égalité.

### Article 3 :

Tout manquement à ces obligations pourra être sanctionné.

### Article 4 :

Une copie de cet arrêté sera transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche et aux riverains.

Fait à Lewarde, le 17 juillet 2019

Denis MICHALAK  
Maire de Lewarde

